

<https://47.snuipp.fr/Direction-d-ecole-Referentiel-metier-Formation-et-Simplification-administrative>



Direction d'école : Référentiel métier, Formation et Simplification administrative

- Métier - Direction et fonctionnement de l'école -

Date de mise en ligne : lundi 12 janvier 2015

Dernière mise à jour : 12 janvier 2015

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Suite au chantier métier direction d'école, le ministère a élaboré un référentiel métier ainsi que des éléments de contenus de formation. Les textes publiés au BO spécial n° 7 du 11 décembre 2014.

Textes officiels :

- Référentiel métier des directeurs d'école
NOR : MENE1428315C
circulaire n° 2014-163 du 1-12-2014
MENESR - DGESCO B3-3
[Lien direct](#)
- Organisation de la formation des directeurs d'école
NOR : MENE1428278A
arrêté du 28-11-2014 - J.O. du 9-12-2014
MENESR - DGESCO B3-3
[Lien direct](#)
- Formation des directeurs d'école
NOR : MENE1428321C
circulaire n° 2014-164 du 1-12-2014
MENESR - DGESCO B3-3 - SG
[Lien direct](#)
- Simplification administrative
NOR : MENG1424757C
circulaire n° 2014-138 du 23-10-2014
MENESR - SG
[Lien direct](#)

Circulaire référentiel du métier direction d'école :

3 axes ont été retenus, définissant les compétences, les capacités et les connaissances spécifiques nécessaires :

- Responsabilités pédagogiques ;
- Responsabilités face au fonctionnement de l'école ;
- Relations avec les parents et les partenaires de l'école.

Arrêté et circulaire formation des directeurs d'école :

Durée de la formation : aux 3 semaines préalables à la prise de fonction et 2 semaines au début la première année s'ajoutent 3 jours de stage à la fin de cette même année.

A partir du référentiel métier, les éléments du contenu de la formation ont été redéfinis.

Autres nouveautés :

- Un module de préparation à l'entretien (inscription sur la liste d'aptitude).
- Les personnels nouvellement nommés sur une direction d'école seront accompagnés d'un tutorat assuré par un directeur expérimenté et rémunéré 300 Euros pour cette mission.
Ces tuteurs bénéficieront d'une formation à l'observation et à l'analyse des pratiques professionnelles.

Simplification administrative

La circulaire ministérielle concernant la simplification des tâches présente les axes qui vont être travaillés afin de tenter de simplifier les tâches administratives.

Cette simplification, si elle se concrétise, ne va pas révolutionner l'activité des directeurs et directrices, caractérisée par des tâches envahissantes, parfois redondantes.

La circulaire évoque la mise à disposition d'un « guide pratique » pour la direction d'école.

Ce dernier est mis en ligne progressivement sur le site Éduscol (rubrique : établissements et vie scolaire).

<http://eduscol.education.fr/cid4858...>

La circulaire parle aussi « d'amélioration des outils de gestion et de communication ».

Il est vrai qu'il y a de quoi faire !

- Base Élèves (BE1D), Affelnet et le petit dernier « Ececa » (pour les élections des Conseils d'école) sont des usines à gaz bien plus orientées « pilotage » du système que « outils » destinés à aider à la gestion des écoles...
- Parmi les nouveaux outils de communication, il en est un qui pourrait n'être qu'un gadget branché : il s'agit de la mise en place d'un « réseau social professionnel »... une espèce de « facebook du dirlo » en quelque sorte...
Nous ne sommes pas certains du tout de la pertinence de l'idée...